

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 26/11/2013**

L'an deux mille treize,  
Le vingt-six novembre deux mille treize à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du dix-huit novembre 2013, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	10
Nombre de conseillers présents ou représentés	12
Nombre de conseillers excusés :	07
Nombre de conseillers absents :	

**Etaient présents** : Mme GUERIN Denise, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean-Claude, M. SERGENT Jean-Marie, M. PETRICIG Jean-Michel, M. JEANNOT Christophe, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques –Vianney et M. LALLOUETTE Joël.

**Absents** :

**Absents excusés** : Mme BLOT Laura, M. RINALDI Serge, Mme FONTANIVE Marzéna, M. EL KHIDER Mustapha, Mme SAINT PIERRE Valérie

**Pouvoirs** : M. FRERSON Alain à M.SERGENT Jean Marie ; M. GIRARD Pascal à M. CABART Jean Claude.

**Secrétaire** : M. SERGENT Jean Marie

Affiché le : 02/12/2013

**OBJET : FINANCES PUBLIQUES : clôture du budget annexe Lotissement N° 13/80**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération n°00/33 en date du 31/03/2000 relative à l'établissement d'un Budget annexe du Lotissement SIMONNET.

Considérant qu'à la suite de la vente de tous les lots du lotissement, il convient de clôturer le budget annexe lotissement.

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un budget de clôture sera établi en 2014 et que les écritures seront intégrées au budget principal de la commune lors du budget primitif 2014.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

- **DECIDE** de clôturer le budget annexe lotissement,
- **PRECISE** qu'un budget de clôture sera établi en 2014 et que les écritures seront intégrées au budget principal de la commune lors du budget primitif 2014,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Le Maire,  
Denise GUERIN.